

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Waterloo, tenue le 19 août 2014 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Denise Lauzière	Ginette Moreau
Roger Bélanger	Lucie Fréchette
Roger Bernier	Paul-Éloi Dufresne

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présent : M. Éric Sévigny, Directeur général et Greffier

Mot de Bienvenu

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

14.08.6

Ouverture de la séance ordinaire du 19 août 2014

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

14.08.7

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 août 2014

Il est proposé par madame Denise Lauzière et résolu unanimement:

d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 19 août 2014.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 août 2014.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux des 8 et 15 juillet 2014.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlements 14-847-6, 14-848-18, 14-849-3 et 14-867-2 qui s'est tenue le 12 août 2014.
6. **AVIS DE MOTION**
 - 6.1 Règlement d'emprunt pour réfection de la rue Taylor.
7. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 7.1 Modification au règlement de zonage 14-848-17 – C-16 – Gîte touristique.
 - 7.2 Adoption du règlement d'emprunt parapluie 14-882.
 - 7.3 Adoption du Plan d'urbanisme (14-847-6).
 - 7.4 Adoption du règlement de zonage (14-848-18).
 - 7.5 Adoption du règlement de lotissement (14-849-3).
 - 7.6 Adoption du règlement 14-851-3 sur les permis et certificats.
 - 7.7 Adoption du règlement sur les PIIA (14-867-2).

8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
8.1 Adoption des comptes à payer pour juillet 2014.
8.2 Approbation des états financiers de l'OMH pour 2013.
8.3 Commandite Roses des Sables.
8.4 Commandite Souper de l'Association des pompiers.
9. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
9.1 Avant-projet et appel d'offres de services professionnels – Pré-Sec.
10. **RESSOURCES HUMAINES**
10.1 Embauche d'un préposé aux opérations.
11. **SERVICE DU GREFFE**
11.1 Compteurs de nouvelle génération.
11.2 Droit de refus sur acquisition de terrain.
11.3 Appui à la Fabrique St-Bernardin – Pacte rural.
11.4 Vente pour taxes.
- PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE
12. VARIA
13. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 19 août 2014.
14. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA LE MARDI, le 9 septembre 2014 À 19 HEURES.

Adopté

14.08.8

Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour

Monsieur le Maire s'adresse au public, afin de l'inviter à intervenir sur les points cités à l'ordre du jour. – Une intervention.

14.08.9

Adoption des procès verbaux des 8 et 15 juillet 2014

Il est proposé par madame Denise Lauzière et résolu à l'unanimité :
D'adopter les procès verbaux des 8 et 15 juillet 2014 tel que présentés.

14.08.10

Dépôt de documents

14.08.10.1

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlements 14-847-6, 14-848-18, 14-849-3 et 14-867-2 qui s'est tenue le 12 août 2014.

14.08.11

Avis de motion

14.08.11.1

Règlement d'emprunt – Rue Taylor

Madame Denise Lauzière donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du Conseil, d'un règlement décrétant un emprunt de 2 278 000\$ pour l'exécution de travaux d'infrastructure et de réfection de la rue Taylor.

14.08.12 **Adoption de règlement**

14.08.12.1 **P2-14-848-17 – Zone C-16- Gîte touristique.**

Sur proposition de madame Denise Lauzière, conseillère, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 14-848-17 intitulé « *Règlement numéro P2-14-848-17 modifiant le Règlement de zonage numéro 848* ».

Afin de permettre l'usage «Gîte touristique» dans la zone C-16.

Copie du projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté

14.08.12.2 **14-882 – Emprunt parapluie.**

Il est proposé par madame Denise Lauzière et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 14-882, intitulé Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEPT-MILLE QUATRE CENTS dollars (587 400\$).

Adopté

14.08.12.3 **Résolution en vertu de l'art. 109.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – 14-847-6 – Plan d'urbanisme.**

Une dispense de lecture de ce règlement a été donnée par les membres du Conseil présents, ces derniers ayant tous déclarés en avoir reçu copie au moins deux (2) jours juridiques avant son adoption, l'avoir lu et renoncé à sa lecture.

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, il est résolu à la majorité des conseillers présents, soit à 4 contre 2, Messieurs Dufresne et Bernier ayant voté contre, d'adopter le Règlement numéro 14-847-6 intitulé « *Règlement numéro 14-847-6 modifiant le Règlement numéro 847 sur le Plan d'urbanisme* ».

Adopté

14.08.12.4 **Résolution en vertu de l'art. 134 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – 14-848-18 – Règlement de zonage.**

Une dispense de lecture de ce règlement a été donnée par les membres du Conseil présents, ces derniers ayant tous déclarés en avoir reçu copie au moins deux (2) jours juridiques avant son adoption, l'avoir lu et renoncé à sa lecture.

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, conseillère, il est résolu à la majorité des conseillers présents, soit à 5 contre 1, Monsieur Bernier ayant voté contre, d'adopter le règlement numéro 14-848-18 intitulé « *Règlement de concordance numéro 14-848-18 modifiant le Règlement de zonage numéro 848* ».

Adopté

14.08.12.5

Résolution en vertu de l'art. 134 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – 14-849-3 – Règlement de lotissement.

Une dispense de lecture de ce règlement a été donnée par les membres du Conseil présents, ces derniers ayant tous déclarés en avoir reçu copie au moins deux (2) jours juridiques avant son adoption, l'avoir lu et renoncé à sa lecture.

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, conseillère, il est résolu à la majorité des conseillers présents, soit à 5 contre 1, Monsieur Bernier ayant voté contre, d'adopter le Règlement de concordance numéro 14-849-3 modifiant le Règlement de lotissement numéro 849.

Adopté

14.08.12.6

Résolution d'adoption du règlement numéro 14-851-3 modifiant le règlement numéro 851 sur les permis et certificats.

Une dispense de lecture de ce règlement a été donnée par les membres du Conseil présents, ces derniers ayant tous déclarés en avoir reçu copie au moins deux (2) jours juridiques avant son adoption, l'avoir lu et renoncé à sa lecture.

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, conseillère, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 14-851-3 intitulé « *Règlement numéro 14-851-3 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 851* ».

Adopté

14.08.12.7

Résolution en vertu de l'art. 134 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* 14-867-2 - PIIA.

Une dispense de lecture de ce règlement a été donnée par les membres du Conseil présents, ces derniers ayant tous déclarés en avoir reçu copie au moins deux (2) jours juridiques avant son adoption, l'avoir lu et renoncé à sa lecture.

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, conseillère, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement intitulé « *Règlement numéro 14-867-2 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A)* ».

Adopté

14.08.13

Finances et administration

14.08.13.1

Comptes à payer pour juillet 2014.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois de juillet 2014;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par madame Simard.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour juillet 2014 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

Adopté

14.08.13.2

Approbation des états financiers de l'OMHW.

ATTENDU QUE Le directeur général de l'office municipal d'habitation de Waterloo a déposé, en juin 2014, les états financiers de l'OMH pour l'année 2013;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est responsable pour une proportion de 10% du résultat de ces états financiers.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité:

D'approuver les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation pour l'année 2013.

Conformément aux états financiers définitifs pour 2013, la Ville doit verser la somme de 7 944.-\$ afin de clore sa contribution pour ladite année.

Adopté

14.08.13.3

Commandite Roses des Sables.

ATTENDU QUE L'événement International Trophée Roses des Sables en est à sa 14^{ième} édition;

ATTENDU QUE Cette course rallye a également une vocation d'aide humanitaire car chaque équipage doit apporter 50 kg de matériel (hygiène, scolaire, vêtements, jouets, etc.);

ATTENDU QUE Chaque équipage doit également amasser une somme 25 000 \$ afin de participer à la course et qu'une demande de commandite a été déposée par Mme Marie-Josée Sylvain, de Waterloo;

ATTENDU QUE Mme Sylvain étant enseignante à l'École Saint-Bernardin, elle a mis sur pied, en décembre 2012, une vente de calendriers dont la moitié de l'argent amassé est allé directement au financement des activités et sorties sportives de sa classe; l'autre moitié ayant servi à financer une partie de son projet de rallye Roses des sables.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à 4 contre 2, Paul-Éloi Dufresne et Roger Bernier ayant voté contre:

Que le Conseil municipal accepte de commanditer l'équipe composée de Marie-Josée Sylvain et Liria Serrano d'un montant de 350 \$ afin d'atteindre le but qu'elles se sont fixé.

Adopté

14.08.13.4

Subvention aux pompiers volontaires.

ATTENDU QUE Les pompiers volontaires organisent, aux deux ans, un souper de bœuf et porc braisés afin d'amasser des fonds pour leur association;

ATTENDU QUE Ces fonds servent les différentes œuvres auxquelles ils apportent une précieuse contribution, savoir : aide aux sinistrés, collecte de jouets pour les enfants victimes de sinistres, dons à la fondation des grands brûlés du Québec etc.;

ATTENDU QUE Le Conseil tient à appuyer cette initiative.

En conséquence,
Il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal contribue au souper de bœuf et porc braisés organisé par les pompiers volontaires en leur versant une subvention de 350.00\$.

Adopté

14.08.14

Adjudication de contrat

À 19h22 monsieur Roger Bernier quitte son siège.

14.08.14.1

Avant projet et appel d'offres de services professionnels – Pré-Sec.

ATTENDU QUE Le secteur de la rue Du Pré-Sec a été ciblé dans le plan d'intervention afin de bénéficier d'une restauration de ses infrastructures;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu de mandater une firme d'ingénierie afin de procéder à l'évaluation des modes de gestion des eaux usées, à la préparation de l'appel d'offre et à une assistance durant la période de conception;

ATTENDU QUE St-Georges structures et Génie Civil a déposé une offre de service d'avant projet eu égard aux items mentionnés précédemment et ce, pour un montant de 12 000 \$.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal octroie à St-Georges Structure et Génie Civil le mandat de procéder aux ouvrages stipulés à son appel d'offre du 21 mai 2014, pour un montant de 12 000 \$.

Adopté

À 19h24, monsieur Roger Bernier réintègre son siège.

14.08.15

Ressources humaines

14.08.15.1

Embauche d'un préposé aux opérations.

ATTENDU QUE Le 24 février dernier, la Ville a affiché dans tous les départements, un poste de préposé aux opérations pour l'aréna Jacques-Chagnon;

ATTENDU QUE Le dit affichage se terminait le 4 mars 2014;

ATTENDU QUE Deux employés temporaires ont déposé leur candidature;

ATTENDU QU' À ce moment, un seul candidat rencontrait les critères d'embauche du poste. Depuis, l'autre candidat s'est conformé à l'exigence qu'il lui manquait pour occuper le poste soit détenir un permis de conduire valide de classe 3;

ATTENDU QUE Le dit employé a travaillé à l'aréna Jacques-Chagnon l'hiver dernier en tant que préposé aux opérations temporaire et cet été, celui-ci a travaillé au département des travaux publics;

ATTENDU QUE Nous sommes satisfaits du travail accompli par celui-ci depuis son embauche.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des Travaux publics procède à l'embauche de Monsieur Érick Alain pour le poste de préposé aux opérations pour un essai de 6 mois, tel que stipulé à la convention collective en vigueur.

Adopté

14.08.16

Service du greffe

14.08.16.1

Compteurs de nouvelle génération.

ATTENDU QU' Hydro-Québec est une société publique de laquelle tous les Québécois et Québécoises sont, de fait, actionnaires;

ATTENDU QUE Hydro-Québec a décidé, à des fins de rentabilité accrue, d'implanter sur son réseau des compteurs émetteurs dits «de nouvelle génération», lesquels transmettent sans fil des données sur la consommation d'électricité des foyers du Québec;

ATTENDU QU' Hydro-Québec considère irréversible et inéluctable son passage à cette nouvelle technologie;

- ATTENDU QUE Des citoyens de Waterloo ont manifesté leur inquiétude sur leur santé face à cette technologie peu connue;
- ATTENDU QUE Les citoyens qui refusent d'acquiescer à l'installation de nouveaux compteurs émetteurs se voient facturer par Hydro-Québec des frais en conséquence de ce refus, conformément au processus formel établi par la Régie de l'Énergie;
- ATTENDU L'adoption par l'Assemblée nationale, le 30 mai 2013, d'une motion à l'effet «Que l'Assemblée nationale demande à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas des compteurs intelligents, laquelle motion a été appuyée par les conseils d'autres municipalités et arrondissements;
- ATTENDU QUE Les autorités municipales ont le devoir d'assurer à leurs concitoyens un environnement local sain, notamment dans le lieu où ils vivent;
- ATTENDU QUE Pour toutes ces raisons, des citoyens de Waterloo ont demandé aux élus municipaux de se prononcer sur le dossier litigieux des compteurs émetteurs dits «intelligents».

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité:

Que la Ville de Waterloo demande au gouvernement du Québec de condamner le zèle dont font preuve les installateurs des compteurs émetteurs d'Hydro-Québec.

Que la Ville de Waterloo demande au gouvernement du Québec, à Hydro-Québec et aux autorités de la santé publique de diffuser toutes les informations dont elles disposent et qui confirment ou infirment la corrélation entre les compteurs émetteurs et les troubles de santé dont les personnes électro-sensibles disent souffrir.

Que la Ville de Waterloo fasse sienne la résolution adoptée par l'Assemblée nationale du Québec et demande à Hydro-Québec de mettre de l'avant des options qui ne pénalisent pas financièrement ceux de ses clients qui ne veulent pas des compteurs émetteurs.

Adopté

14.08.16.2

Droit de premier refus.

- ATTENDU QUE La Ville a procédé à la vente du lot P.I.-5, portion du lot 4 163 263 ayant une superficie totale de 10 838 mètres carrés soit +/- 116 616.88 pi²;

ATTENDU QUE La Ville s'est également départie du lot P.I.-6, portion du lot 4 163 263 ayant une superficie totale de +/- 12 753 mètres carrés soit +/- 137 225.50pi²;

ATTENDU QUE Ces deux lots ont été acquis par le président de l'entreprise Quais de l'Estrie, M. Gilles Nadeau;

ATTENDU QUE, Advenant que la Ville reçoive une offre d'achat pour le lot adjacent à ceux vendus à M. Nadeau, ce dernier devra être priorisé pour l'acquisition du ou desdits lot et aura un délai de 48 heures pour accepter ou refuser son droit d'acquisition.

En conséquence, il est proposé d'abord par M. Dufresne, puis, suite à sa rétractation en demandant le vote, il est proposé par madame Denise Lauzière et résolu à 4 contre 2, Paul-Éloi Dufresne et Roger Bernier ayant voté contre :

Que le Conseil municipal accepte de prioriser M. Gilles Nadeau, Président des Quais de l'Estrie si elle devrait recevoir une offre d'achat pour le lot adjacent à ceux acquis par M. Nadeau.

Adopté

14.08.16.3

Appui à la demande – Pacte rural – Fabrique St-Bernardin.

ATTENDU QUE La Fabrique St-Bernardin désire présenter un projet dans le cadre du pacte rural;

ATTENDU QUE Le projet consiste à agrandir et moderniser la cuisine que la Fabrique met à la disposition des organismes pour la tenue de leurs repas-bénéfice;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal est conscient de l'importance de la Fabrique St-Bernardin au sein de la vie communautaire et des services qu'elle rend aux différents organismes.

En conséquence il est proposé par madame Ginette Moreau et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal appuie la Fabrique St-Bernardin dans sa démarche afin d'obtenir une subvention dans le cadre du programme d'aide financière du pacte rural pour son projet.

Adopté

14.08.16.4

Ventes pour taxes.

ATTENDU QUE Certains propriétaires omettent depuis plusieurs mois, voir quelques années, d'acquitter leurs taxes municipales;

ATTENDU QUE La loi prévoit des recours légaux en pareilles circonstances, savoir, la vente de l'immeuble visé, pour taxes.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que la ville de Waterloo autorise le Greffier et la Trésorière à
effectuer toute démarche et à signer tout document dans le but de
mener à terme les ventes pour taxes des immeubles visés.

Adopté

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent
dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent
se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom
et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller
qu'ils désirent interroger.

M. Gaétan Arel se présente au micro pour commenter la
procédure de changement du Plan d'urbanisme et de ses
règlements de concordance. Aucune question.

14.08.17

Varia

14.08.18

Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Lucie Fréchette la séance ordinaire du
19 août 2014 est levée à 19h37.

14.08.19

Prochaine assemblée

Mardi, le 9 septembre 2014 à 19 heures.

Maire

Greffier